

Département de Seine et
Marne

Arrondissement de
Fontainebleau

Communauté
de Communes du Pays de
Nemours

N°2023-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
49	32	45

Vote

Prend Acte :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

03/02/2023

Date d'affichage :

16/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à l'Espace Saint-Gobain de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Madame Valérie LACROUTE, Présidente, en session ordinaire.

Présents : (32)

AMPONVILLE : Madame Michèle DESCHAMPS représentant Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING: Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS (2)

BOULANCOURT : Monsieur Eric JAIRE (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Christophe CHAMOREAU (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

DARVAULT : Monsieur Fabrice JEULIN (1)

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)

FROMONT : Monsieur François ROISNEAU (1)

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)

MONCOURT-FROMONVILLE : Monsieur Maxime LABELLE, Monsieur Daniel MARTINEZ (2)

NANTEAU-SUR-ESSONNE : Monsieur Olivier MAUXION (1)

NEMOURS : Monsieur Christian BRUNET, Monsieur Bernard COZIC, Madame Annie DURIEUX, Monsieur Daniel HELFRICH, Monsieur Gilles KINDERF, Madame Valérie LACROUTE, Madame Florence MARCANDELLA, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Nathalie PETITDIDIÉRIER-LENOIR, Madame Paule QUINTON, Monsieur Philippe ROUX, Madame Charlotte VAILLOT (12)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Sébastien DETEIX, Monsieur Bruno LANDAIS, Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS, Madame Elisabeth SARTORI (4)

VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Thierry MASSON (1)

Pouvoirs : (13)

Monsieur Jacques BEDOSSA donne pouvoir à Monsieur Olivier MAUXION

Madame Véronique GABORIT donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Monsieur Vincent MEVEL donne pouvoir à Monsieur Denis CELADON

Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY donne pouvoir à Madame Nathalie PETITDIDIÉRIER-LENOIR

Monsieur Ziraute BOUHENNICHA donne pouvoir à Monsieur Gilles KINDERF

Madame Elodie LABE donne pouvoir à Madame Paule QUINTON

Monsieur Nicolas PAOLILLO donne pouvoir à Monsieur Daniel HELFRICH

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Madame Valérie LACROUTE

Monsieur Mehdi REZGALLAH donne pouvoir à Monsieur Philippe CHALMETTE

Madame Sophie BORDAT donne pouvoir à Madame Elisabeth SARTORI

Monsieur Eric DALMAYRAC donne pouvoir à Monsieur Sébastien DETEIX

Madame Cendrine REDONDO donne pouvoir à Monsieur Bruno LANDAIS

Madame Dominique HERBLINE donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS

Absents et excusés : (4)

Messieurs Benoît OUDIN, Jean-Luc RACINET, Aboudou ZAABAY, Volkan ALGUL.

Formant la majorité des membres.

OBJET : RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE ZAE LE CAMPS

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Communautaire, Madame Emmanuelle BERCIS a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2312-1, qui indique que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire qui s'appuie désormais sur le Rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les modalités de cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire.

Considérant que par note du 16 février 2017, le Préfet de Seine-et-Marne a indiqué aux Maires et présidents d'EPCI du département que la délibération relative au débat d'orientations budgétaires devait faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

Vu la délibération du 26 octobre 2017 de la Communauté de communes créant un budget annexe pour retracer les mouvements financiers relatifs à la Zone d'Activité Economique Le Camps,

Considérant que dans le cadre de l'exercice 2022, il avait été prévu :

I Investissement

① Dépenses

Chapitre 040

	Prévues	Réalisées
-Terrains aménagés	5 000€	4 863€
-Solde d'exécution 2021	3 554€	3 554€
	8 554€	8 417€

② Recettes

Emprunt	5 000€	0€
Mouvement d'ordre	3 554€	0€
	8 554€	0€
Résultat déficit d'investissement		8 417€

II Fonctionnement

① Dépenses

Chapitre 011

Achat d'études, prestations de services
Taxes foncières
Transfert au budget principal
Mouvement d'ordre

Prévues

22 500€
550€
14 196€
3 554€

40 800€

Réalisées

4 439€
424€
0€
0€

4 863€

② Recettes

Chapitre 013

Vente de terrains
Chapitre 042
Variation des stocks
(mouvement d'ordre)

Prévues

35 800€

5 000€

40 800€

Réalisées

0€

4 863€

4 863€

Résultat de l'exercice

0€

EXERCICE 2023

Au titre de l'exercice 2023, il est prévu la vente du terrain - lot 4 – M. BODET (franchise D MOQUET – aménagement de terrasses et d'allées, pour un montant estimé à hauteur de 36 000 € HT, soit 43 200 € TTC (promesse de vente signée le 17 janvier 2023).

I Investissement

① Dépenses

-Solde de l'exercice 2022
3555-Terrains aménagés

8 417€
23 000€
31 417€

② Recettes

1641-Emprunt

31 417€
31 417€

II Fonctionnement

① Dépenses

Chapitre 011

605-Achat d'études, prestations de services

22 500€

63512-Taxes foncières

500€

Chapitre 65

6511-Transfert au budget principal

43 200€

66 200€

② Recettes

Chapitre 13

7015-Vente prévue de terrains

43 200€

Chapitre 042

71355-Variation des stocks

23 000€

(mouvement d'ordre)

66 200€

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la tenue du Rapport des Orientations Budgétaires du Budget annexe ZAE Le Camps pour l'exercice 2023.

APPROUVE le Rapport des Orientations Budgétaires du Budget annexe ZAE Le Camps pour l'exercice 2023.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau.

Fait et délibéré en séance le 9 février 2023, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents.

**La Présidente,
Valérie LACROUTE**

